



**PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 16 décembre 2025 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 2 Monsieur Jocelyn Vallières
Siège numéro 3 Madame Peggy Vignola
Siège numéro 4 Monsieur Sébastien Patry
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège numéro 6 Madame Marie-Josée Breault

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Marc Cloutier.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Marc Cloutier, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et en visioconférence.

126246-12-2025

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2026
4. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 666-2025 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2026 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION
5. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2026-2027-2028
6. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC SUR LE BUDGET
7. CLÔTURE DE LA SÉANCE



126247-12-2025

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

3. **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2026**

Considérant qu'en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses ;

Considérant le document explicatif du budget faisant partie intégrante de ce procès-verbal ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Josée Breault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2026 qui prévoit des revenus et des dépenses de trois millions neuf cent vingt mille huit cent quarante-huit dollars (3 920 848,00 \$) ;

De décréter qu'un document explicatif du budget sera publié dans le journal L'Écho de la place diffusé sur le territoire de la municipalité au lieu d'une distribution gratuite à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

126248-12-2025

4. **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 666-2025 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2026 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION**

La conseillère, madame Ginette Lessard donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 666-2025 à une prochaine séance et ayant pour objet de décréter le taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2026 et les modalités de leur perception et en dépose le projet.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue présente le projet de règlement numéro 666-2025 en indiquant sa portée ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement numéro 666-2025 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2026 et les modalités de leur perception, soit et est adopté par ce conseil.

126249-12-2025

5. **ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2026-2027-2028 PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC SUR LE BUDGET**

Considérant qu'en vertu de l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes ;

Considérant le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 faisant partie intégrante de ce procès-verbal ;

En conséquence, il est proposé par madame Peggy Vignola et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

QUE le conseil adopte le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 ;

De décréter qu'un document explicatif du programme triennal d'immobilisations sera publié dans le journal L'Écho de la place diffusé sur le territoire de la municipalité au lieu d'une distribution gratuite à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC SUR LE BUDGET

Cette séance est convoquée en vertu de l'article 956 du *Code municipal du Québec*. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget pour l'exercice financier 2026, le mode de financement d'une dépense prévue au budget et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028.

Une période de questions est tenue de 19 h 55 à 19 h 55. Aucune question n'est posée.

126250-12-2025

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Jocelyn Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 19 h 55.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Marc Cloutier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.

MARC CLOUTIER, MAIRE

CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE